



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 27 janvier 2022

Objet de la délibération

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : COMPTE RENDU

Le vingt-sept janvier deux mille vingt-deux à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt janvier deux mille vingt-deux, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Martine JOURDAIN , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEDEC , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

André HARTEREAU à Michèle DOLLÉ, Laure LE MARÉCHAL à Tiphaine SIRET, Anne-Laure LE DOUSSAL à Marie-Françoise CÉREZ, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ à Fabrice LEBRETON.

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Pascal LE LIBOUX désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secrétariat de la DGS

N° 2022.01.003

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : COMPTE RENDU

Rapporteur : Yves GUYOT

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 6 mai 2021 a donné diverses délégations au Maire ou à son représentant dans le cadre des dispositions visées à l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les actes pris en vertu de ces délibérations sont les suivants :

1 – Affectation des propriétés communales

Prolongation de la mise à disposition au Syndicat Mixte du Haras des terrains, propriétés communales, dans l'enceinte du Haras pour un an renouvelable.

4 - Marchés et avenants de travaux de fournitures et services

Les actes pris en vertu de ces délibérations depuis le dernier Conseil Municipal :

OBJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT € H.T	DATE DE NOTIFICATION
Marché de prestations de services pour le port	SELLOR	125 400,00	15/12/2021
Marché de travaux pour le remplacement des huisseries pour Le Merdy et la Mairie	GOUEDARD	46 873,91	10/12/2021

8 – Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières

DECEMBRE 2021

CIMETIÈRES	ACHATS	RENOUVELLEMENT
Hennebont Centre		
Saint-Gilles		2
Saint-Caradec	2	2
TOTAL	2	4
COLUMBARIUM	ACHATS	RENOUVELLEMENT
Hennebont Centre	1	
Saint-Gilles		1
Saint-Caradec		
TOTAL	1	1

10 – Aliénation de gré à gré de biens mobiliers

Vente d'une balayeuse pour 4 600 €.

15 - Droits de préemption

- Nombre de décisions de ne pas préempter : **15**
- Nombre de DIA reçues du **03/12/ 2021** au **17/12/ 2021** : **15**

26 – Demandes de subventions

Décision n° DCDC202201001 : demande d'aides financières aux partenaires institutionnels au titre de leurs soutiens au projet artistique et culturel de l'Artothèque / Galerie Pierre Tal Coat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 03 janvier 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 10 janvier 2022,

Vu le rapport présenté en séance du Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de ces informations conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal prend acte.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ